

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

REPÈRES

Afghanistan : 684 militaires
blessés (interruption de
service supérieure à un mois)

Personnels de la Défense en
2011 : 296.493 (- 2,9 % par
rapport à 2012) dont 228.656
militaires et 67.837 civils

703.839 pensionnés
(retraités)

22.766 départs de militaires
en 2011

9.015 militaires reclassés
dans le secteur privé

Plan Vigipirate :
900 militaires de l'armée
de Terre en permanence dont
500 en Ile de France

29.976 réservistes
opérationnels, hors
gendarmerie

Budget social 2011 : 205 M€

61 projets impliquant 73 PME
et 7 ETI sélectionnés en 2011
dans le cadre du programme
RAPID (régime d'appui aux
PME pour l'innovation duale)
de la DGA

Ressources militaires
engagées lors de Katrina :
50.000

Ressources militaires
engagées à Fukushima :
100.000

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.



www.lgmgroup.fr/
defense@lgm.fr

Trois questions à...

Olivier Vasserot

Délégué à l'accompagnement des restructurations
du ministère de la Défense

Pourriez-vous nous présenter la Délégation à l'accompagnement des restructurations ?

Placée auprès du Secrétaire général pour l'administration (SGA) du ministère de la Défense, la Délégation à l'accompagnement des restructurations (DAR) participe à la préparation, au suivi et à l'accompagnement des décisions de restructuration des organismes du ministère.

A ce titre, elle est chargée de mettre en œuvre les mesures de revitalisation économique destinées à accompagner les restructurations de défense, de contribuer à une expertise générale sur l'économie des territoires et d'orienter les petites et moyennes entreprises vers les services concernés du ministère.

A cet effet, elle met au service de cette nouvelle mission son réseau de 10 délégués régionaux aux restructurations de défense. Placés auprès des préfets de région, ils deviennent ainsi le point de contact des acteurs locaux pour tous les aspects relatifs à l'action économique du ministère de la Défense.

Pourriez-vous nous présenter deux dossiers significatifs gérés par la DAR ?

– Le CRSD de Châteauroux-Déols signé le 6 juillet 2010.

Pour compenser la disparition du millier de postes résultant de la fermeture du 517^{ème} Régiment du Train (RT) localisé à Déols et de la réduction d'effectifs de la 12^{ème} Base de Soutien des Matériels de l'armée de Terre (BSMAT) implantée à Neuvy-Pailloux, l'Etat au titre des restructurations de défense a accordé 10 M€, en sus des ex-emprunts du 517^{ème} RT qu'il cède à l'euro symbolique, en application de la loi de finances rectificative pour 2009.

La Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC) a déjà su tirer partie de ces cessions puisqu'à la rentrée 2012 un internat privé de la filière technique ouvre ses portes sur une partie d'emprise de Déols et qu'à moyen terme, une université franco-chinoise devrait également s'y implanter.

S'agissant des entreprises, la requalification du site du 517^{ème} RT dit de « la Martinerie » et la création d'une nouvelle ZAC à Ozans en périphérie de la ville, doit permettre l'accueil de quelques 500 emplois. Par ailleurs, le ministère de la Défense, via son Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) a déjà alloué plus d'1 M€ d'aides directes aux entreprises du département en vue de la création de plus de 200 emplois.

– Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense d'Arras signé le 2 avril 2009.

Pour compenser la fermeture à la mi-2009 du 601^{ème} Régiment de Circulation Routière et la suppression de ses 730 postes, l'État a doté le CRSD d'Arras de 6,26 M€. A ces crédits viennent s'ajouter la cession à l'euro symbolique de nombreuses emprises (valorisées à 24 M€) bien situées dans la Communauté urbaine d'Arras (CUA) notamment celle de la citadelle, et une aide directe aux entreprises de 2,18 M€, accordée par la commission nationale sur le Fonds pour les restructurations de la Défense (FRED). Un projet d'Académie internationale des métiers de la gastronomie dans les locaux de la citadelle est en discussion avec la CUA. Au total, l'effort consenti par l'Etat au profit de la CUA se monte à plus de 32,4 M€. D'avril 2009 à avril 2012, les résultats sont prometteurs : 646 emplois nouveaux ont été subventionnés et une quarantaine d'embauches ont d'ores et déjà été réalisées.

Quel message aimeriez-vous transmettre au monde de l'entreprise, notamment dans les régions ?

Pour compenser le départ des unités militaires des territoires, le ministère de la Défense a mis en œuvre, avec le ministère chargé de l'aménagement du Territoire, un dispositif complet de reconversion économique en vue de la redynamisation économique des territoires et la création d'emplois. L'objectif poursuivi est ambitieux : il s'agit d'y recréer à terme un volume d'emploi et d'activité au moins comparable à celui supprimé par les restructurations.

Le ministère de la Défense irrigue chaque année le tissu économique national avec environ 17 milliards d'euros de commandes, dans des secteurs aussi divers que l'industrie, les activités scientifiques et techniques, la maintenance des matériels, la construction, l'alimentation ou les prestations de santé. Même si la part des PME est déjà importante, de l'ordre de 10 à 15 % selon les années, la désignation de relais d'information nationaux et locaux chargés de faciliter leur démarche permettra de les orienter vers les bons interlocuteurs du ministère.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif de soutien général aux PME, les délégués régionaux aux restructurations deviennent le point d'entrée naturel des PME qui, au niveau local, souhaiteraient entrer pour la première fois en contact d'affaires avec le ministère. Ils sont à la disposition des entreprises pour les guider vers les correspondants « entreprises » du ministère, spécialement désignés dans chacune des entités d'achat du ministère pour traiter leur demande. Deux maîtres mots président à ce nouveau dispositif : « simplification » et « élargissement » pour que les entreprises réalisent qu'il est plus simple qu'elles ne le croient de travailler avec la Défense !

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement de relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les collaborateurs de l'Association sont bénévoles. Les seuls revenus sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2011 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2012 [LIEN](#)

RETEX : Atelier « DGA et PME technologiques »

L'Association a organisé dernièrement à l'Ecole militaire à Paris un atelier destiné à permettre aux PME technologiques de différents secteurs de mieux connaître les actions de soutien (innovation, exportation, renforcement des fonds propres...) de la Direction générale de l'armement. Volontairement très pratique et d'un format idéal, cet atelier a été un plein succès. De nouveaux ateliers thématiques, toujours destinés aux PME technologiques, sont prévus dans l'avenir.

Carte des opérations extérieures



Adaptation capacitaire des armées

	État initial 2008	État 2012	État final 2015
Terre	98 régiments, 30 états-majors 231 canons, 654 chars 378 hélicoptères	81 régiments, 22 états-majors 157 canons, 553 chars 308 hélicoptères	81 régiments, 17 états-majors 157 canons, 553 chars 301 hélicoptères
Mer	6 bases aéronavales 12 états-majors 87 bâtiments de combat 178 aéronefs	5 bases aéronavales 12 états-majors 71 bâtiments de combat 138 aéronefs	4 bases aéronavales 9 états-majors 68 bâtiments de combat 132 aéronefs
Air	37 bases aériennes 6 états-majors 35 escadrons 5 radars, 9 défense sol-air	29 bases aériennes 6 états-majors 31 escadrons 4 radars, 5 défense sol-air	29 bases aériennes 6 états-majors 30 escadrons 4 radars, 5 défense sol-air

Séminaire « Sécurité économique et protection du patrimoine »

L'IHEDN organise régulièrement des séminaires d'une durée de deux jours destinés à sensibiliser les participants aux risques d'intrusions provenant de puissances ou d'intérêts extérieures, ainsi que les réponses prévues au niveau gouvernemental.



Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenaires-deladefense.fr

Contact : virgil.marques@ihedn.fr

Entreprises & Défense

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.
 Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

L'Agence OTAN de soutien



L'Agence OTAN de soutien (NSPA) est l'agence prestataire de services et de logistique intégrée de l'OTAN, née du regroupement des anciennes agences d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) agence de gestion des oléoducs en Centre-Europe (CEPMA) et agence gestion du transport aérien (NAMA). La NSPA est un organisme intégralement financé par ses clients, qui fonctionne selon le principe de l'absence de profits et de pertes. Elle emploie quelque 1.200 personnes et a son siège au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Agence OTAN de soutien a pour mission de fournir des services de soutien logistiques adaptés, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines des systèmes et des opérations. Ce soutien est fourni aux Alliés, aux autorités militaires de l'OTAN et aux partenaires, à titre individuel ou collectif, en temps de paix, de crise ou de guerre, et en fonction des besoins. L'objectif est de maximiser l'adaptabilité et l'aptitude de leurs forces armées, contingents et autres organisations – dans le respect des directives données par le Conseil – à exécuter leurs missions principales. Pour répondre aux besoins de ses clients en matière de biens et de services, la NSPA fait appel à des fournisseurs de tous les pays de la NSPO. Dans certains cas, la NSPA a recours à des services fournis par des organismes militaires au sein des États membres de la NSPO. Dans des cas particuliers, la NSPA peut s'adresser à des fournisseurs appartenant aux pays du Partenariat pour la paix (PPP).

Les biens et les services sont en principe achetés dans le cadre d'appels d'offres internationaux, conformément au Règlement des achats de la NAMSA. Les sociétés souhaitant devenir fournisseurs de la NSPA examinent la liste des systèmes et matériels soutenus par celle-ci afin de déterminer si elles sont en mesure de fournir des biens et services correspondants. Avant d'être invitées à soumissionner, les sociétés doivent être enregistrées dans le fichier « fournisseurs » de la NSPA. La NSPA communique à l'avance à ses fournisseurs potentiels des informations relatives aux marchés potentiels susceptibles de faire l'objet d'appels d'offres à brève échéance. La plupart des appels d'offres de la NSPA font également l'objet d'une publication pour permettre aux entreprises qualifiées de soumissionner. Le système « eBid » fait partie des outils de travail électroniques de la NSPA. Ce système permet d'afficher les appels d'offres en cours et donne aux entreprises qualifiées la possibilité de soumissionner en ligne dans un environnement sécurisé. [LIEN](#)

« Prix de la reconversion des militaires » 2012

Créé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense et placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » récompense chaque année un projet de création ou de reprise d'entreprise par un personnel militaire inscrit ou non dans un parcours reconversion et devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après le remise du prix. Son jury est composé de deux parlementaires, de trois représentants de la Défense, dont le directeur de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense et celui de la Mission Retour à la Vie Civile des Officiers Généraux (MIRVOG) et de praticiens du monde de l'entreprise.

Le but de ce Prix est de fournir aux lauréats des prestations utiles dans la mise en place de leur projet, de donner un véritable label - utile notamment auprès d'organismes financiers - de valoriser leur projet en direction du monde de l'entreprise, mais également de mettre à leur disposition le réseau de l'Association ainsi qu'une fonction de conseil sous la forme d'un suivi.

Date limite de remise des dossiers pour le Prix 2012 : 1^{er} septembre.
 Pour télécharger le dossier complet [LIEN](#)

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2012 avec le soutien du groupe LGM.